Fédération des Syndicats

Communiqué du 10 décembre 2009

Licenciement pour faits de grève de Nordine prononcé à GrDF : inique et scandaleux !

Cela ne fait aucun doute pour l'ensemble de ses collègues en grève, le licenciement qui frappe Nordine aujourd'hui est lié à la grève du printemps. Nordine, salarié de GrDF (en charge du réseau de distribution gaz) est sanctionné pour avoir été particulièrement actif et très médiatisé pendant ce mouvement.
Il a également eu le tort d'être le seul témoin d'une action totalement illégale dont s'est rendue coupable un responsable hiérarchique, qui a dégonflé les pneus des véhicules d'ERDF-GRDF.

Comme la Direction n'a pu retenir contre Nordine aucune faute liée à la grève du printemps pouvant justifier le licenciement, elle a maquillé et monté de toutes pièces un dossier justifiant un licenciement pour faute professionnelle, en s'appuyant par exemple sur des témoignages de « clients » dont certain se révèlent être cadres d'ErDF et GDF.

Depuis plusieurs mois, Nordine faisait l'objet d'un véritable harcèlement : demandes continuelles de rendre des comptes, demande d'interventions seul dans des situations dangereuses, provocations …

Nordine est pourtant reconnu par tous, y compris par sa hiérarchie, comme un très bon professionnel. Mais il a eu le tort de faire part à sa direction de critiques et d'alertes sur un fonctionnement de plus en plus dégradé du service public – critiques par ailleurs très largement partagées, comme l'a montré le mouvement de grève du printemps.

Nordine est très apprécié de ses collègues, qui se sont a plusieurs reprise mis en grève pour le soutenir et le sont aujourd'hui encore.

La procédure ayant conduit au licenciement de Nordine est une véritable parodie de justice, tant il est clair que la décision était prise avant qu'il n'ait pu exposer sa défense. La direction s'est vengée d'un mouvement pourtant totalement légitime, sans aucun état d'âme.

Aujourd'hui, Nordine, 36 ans, père de 2 enfants, se retrouve sans travail et sans logement (puisqu'il bénéficiait d'un logement d'astreinte), dans une situation personnelle très difficile.

SUD Energie dénonce cette décision inique, qui éloigne un peu plus l'encadrement de ses salariés et creuse encore le fossé entre les valeurs affichées par l'entreprise et la réalité.

SUD Energie appelle à la mobilisation unitaire pour obtenir la réintégration de Nordine.

Paris, le 10 décembre 2009
Fédération SUD Energie

Fédération des Syndicats Solidaires Unitaires et Démocratiques de l'Energie
144 Bd de la Villette, 75019 PARIS. Tél : 06.67.58.79.50 – 06.83.55.10.47,http://www.sudenergie.com